CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE D'OHAIN

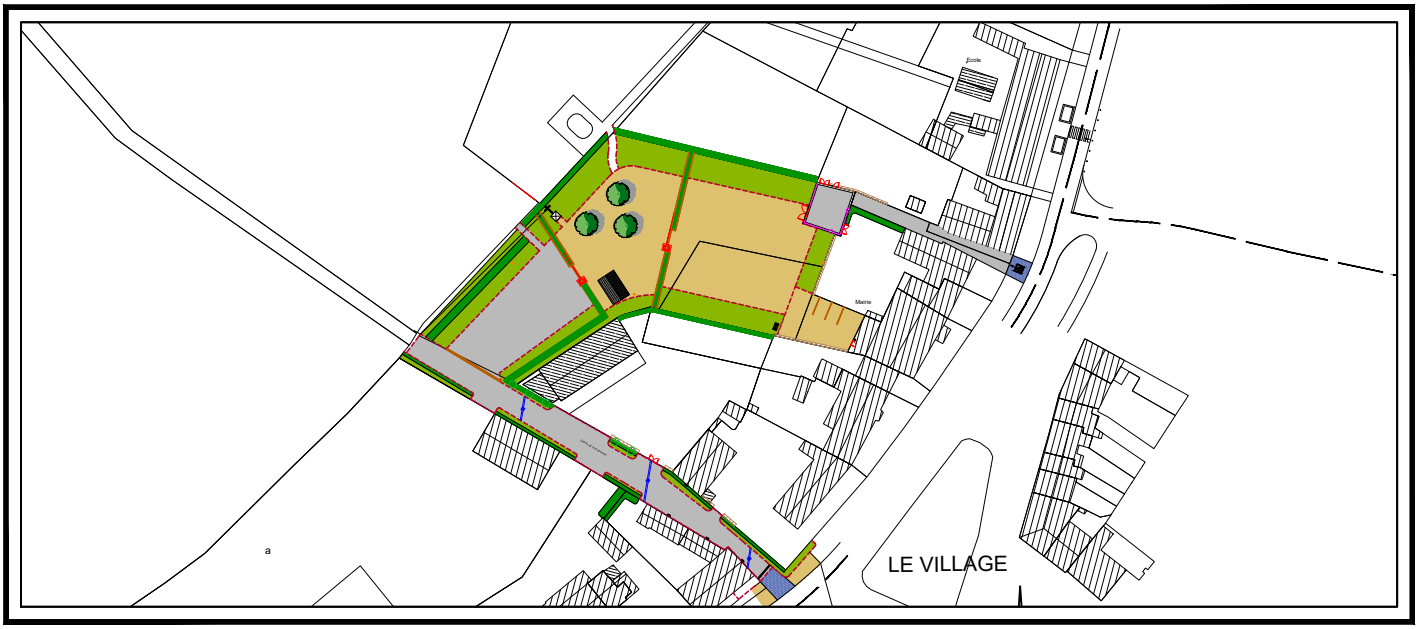

Aménagement de l'esplanade de la salle des fêtes, d'une aire de stationnement et du chemin du Trou Beumont

PHASE CONCEPTION				PHASE TRAVAUX	
ESQ	AVP	**PRO**	ACT	VISA	DET

MAITRE D'OUVRAGE

Commune d'Ohain
51 pl. Place du Maréchal Foch
59132 OHAIN
Tel : 03.27.60.00.96
www.ohain-en-avesnois.com

RC

Octobre 2017

MAITRE D'OEUVRE

Cabinet binon
ARCHITECTES-PAYSAGISTES
8 B Place de la Gare
59300 Valenciennes
Tel : 03.27.62.02.62
Cabinet.binon@wanadoo.fr

Commune d'OHAIN
51 place Foch
59132 OHAIN
Tél. : 03.27.60.00.96

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Marché unique : Terrassements / Revêtements des sols / Eclairages publics

OBJET DU MARCHÉ :

AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE DE LA SALLE DES FÊTES,
D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET DU CHEMIN DU TROU BEUMONT

Signataire du marché :	Monsieur le Maire de la Commune d'OHAIN
Maître d'œuvre :	Cabinet BINON (Architectes-Paysagistes)
Personne habilitée, article 109 du CMP :	Monsieur le Maire de la Commune d'OHAIN
Ordonnateur :	Monsieur le Maire de la Commune d'OHAIN
Comptable assignataire des paiements :	Trésorerie de TRÉLON

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

LA DATE LIMITE DE RÉCÉPTION DES OFFRES EST FIXÉE AU :

VENDREDI 08 DÉCEMBRE 2017 A 12 H 00 EN MAIRIE

SOMMAIRE

1 OBJET DE LA CONSULTATION 4

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4

2.1 MODE DE LA CONSULTATION 4
2.1.1 NATURE DE LA PROCEDURE 4
2.1.2 ETENDUE DE LA CONSULTATION 4
2.2 MAITRISE D'ŒUVRE 4
2.3 DECOMPOSITION DU MARCHE / FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE 4
2.3.1 CORPS D'ÉTAT 4
2.3.2 TRANCHES 4
2.3.3 FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE 4
2.4 DISPOSITIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 5
2.4.1 COMPLÉMENTS À APPORTER AU CAHIER DES CHARGES 5
2.4.2 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX PROCÉDURES DE DIALOGUE COMPÉTITIF ET AUX MARCHÉS DE CONCEPTION-RÉALISATION 5
2.5 VARIANTES / OPTIONS 5
2.5.1 VARIANTES 5
2.5.2 OPTIONS 5
2.6 DELAI(S) D'EXECUTION 5
2.7 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION 5
2.8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 5
2.9 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE PERTINENTE 5

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 6

3.1 PIECES CONSTITUTIVES DU DCE 6
3.2 CONDITIONS D'OBTENTION DU DCE 6

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7

4.1 DOCUMENTS A PRODUIRE 7
4.1.1 PIECES DE LA CANDIDATURE 7
4.1.2 PIECES DE L'OFFRE 7
4.1.3 POINTS A ABORDER DANS LE MEMOIRE TECHNIQUE 8

5 JUGEMENT DES OFFRES 9

5.1 CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES 9
5.2 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 9
5.3 NEGOCIATION 10

6 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 10

6.1 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER 10
6.2 TRANSMISSION ELECTRONIQUE 10

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11

7.1 COORDONNEES MAITRISE D'OUVRAGE / MAITRE D'ŒUVRE 11
7.2 INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS ET DE MEDIATION 11

1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur **L'AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE LA SALLE DES FETES, D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET DU CHEMIN DU TROU BEUMONT A OHAIN**

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi N° 93-1418 du 31 Décembre 1993).

Le démarrage des travaux est prévu pour **fin 1er trimestre 2018.**

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 MODE DE LA CONSULTATION

2.1.1 NATURE DE LA PROCEDURE

La présente consultation est lancée sur la base d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.1.2 ETENDUE DE LA CONSULTATION

La consultation donnera lieu à un marché unique : Terrassements / Revêtements des sols / Eclairages publics

2.2 MAITRISE D'ŒUVRE

Le maître d'ouvrage sera assisté par le **Cabinet BINON** (Architectes Paysagistes).

8 bis place de la Gare
59300 VALENCIENNES
03.27.62.02.62
cabinet.binon@wanadoo.fr

2.3 DECOMPOSITION DU MARCHE / FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

2.3.1 CORPS D'ETAT

Les travaux sont répartis en un marché unique : Terrassements / Revêtements des sols / Eclairages publics

2.3.2 TRANCHES

Néant.

2.3.3 FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.
Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-v-1 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2.4 DISPOSITIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.4.1 COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CHARGES

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

2.4.2 DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX PROCEDURES DE DIALOGUE COMPETITIF ET AUX MARCHES DE CONCEPTION-REALISATION

Sans objet.

2.5 VARIANTES / OPTIONS

2.5.1 VARIANTES

Le marché ne comporte pas de variantes

2.5.2 OPTIONS

Le marché ne comporte pas d'options.

2.6 DELAI(S) D'EXECUTION

Le délai d'exécution de l'ensemble de l'opération est fixé à l'article 4.1.1 du C.C.A.P.
Le calendrier prévisionnel d'exécution est défini à l'article 4.1.2 du C.C.A.P.

2.7 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard DIX (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à CENT VINGT (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.9 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE PERTINENTE

Codes CPV :	45100000-8	Travaux de préparation de chantier
	45112500-0	Travaux de terrassement
	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
	45233222-1	Travaux de pavage et de resurfaçage de chaussées
	45233293-9	Installation de mobilier urbain
	45233340-4	Travaux de fondation de chemins piétonniers

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 PIECES CONSTITUTIVES DU DCE

Le Dossier de Consultation contient les pièces suivantes :

- Un Acte d'Engagement : A.E
- Un Règlement de Consultation : R.C
- Un Cahier des Clauses Administratives Particulières : C.C.A.P
- Un Détail Quantitatif Estimatif : D.Q.E
- Un Bordereau des Prix Unitaires : B.P.U
- Un Cahier des Clauses Techniques Particulières : C.C.T.P
- Un plan d'aménagement : Echelle 1/200e

3.2 CONDITIONS D'OBTENTION DU DCE

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pourra être remis contre demande écrite auprès de Monsieur le Maire aux adresses suivantes :

- **Mairie-ohain@wanadoo.fr**
- **Monsieur le Maire**
  De la Commune d'OHAIN
  51 place Foch
  59132 OHAIN

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est également téléchargeable via la plateforme MARCHESONLINE.COM, via l'adresse suivante : **http://www.marchesonline.com/**

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

4.1 DOCUMENTS A PRODUIRE

Pour la CANDIDATURE :

- Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats

Pour l'OFFRE :

- Projet de marché,
- Documents explicatifs,
- Pièce non contractuelle destinée au jugement de l'offre

4.1.1 PIECES DE LA CANDIDATURE

→ ***Justifictions à produire quant aux qualités et capacités des candidats :***

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner,
- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants,
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
- DC 1_Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants,
  DC 2_Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, (disponibles sur le site economie.gouv.fr),

4.1.2 PIÈCES DE L'OFFRE

→ ***Projet de marché comprenant :***

- L'Acte d'engagement (A.E) dûment complété et signé,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) accepté sans aucune modification, daté et signé,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) accepté sans aucune modification, daté et signé,
- Le Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) complété, daté et signé,
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) complété, daté et signé
- Un Mémoire technique justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Il comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise,
- Des Fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposées par le candidat.

→ ***Documents explicatifs suivants :***

- Un Schéma organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (SOPAQ),
- Un mémoire technique tel que précisé ci-dessous (cf. 4.1.3), indiquant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. **Ce document est obligatoire**. L'absence de celui-ci est éliminatoire.

→ ***Pièce non contractuelle destinée au jugement de l'offre : marché à prix unitaire (Détail Estimatif Quantitatif)***

Toute décomposition sera présentée sous la forme d'un Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) comprenant pour chaque nature ou élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité en question, le pourcentage des frais généraux, impôts et taxes autres que la T.V.A ; ainsi que la marge pour risques et bénéfice exprimée par un pourcentage de l'ensemble des deux postes précédents.
Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

4.1.3 POINTS A ABORDER DANS LE MEMOIRE TECHNIQUE

→ ***Moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier***

Moyens humains

- Organigramme fonctionnel de l'agence ou de l'équipe affectée à l'opération avec les coordonnées de chacun,
- Nombre de personnes affectées au chantier (mini ou maxi selon planning) ventilé par qualifications de personnel,
- Autres dispositions prévues par l'entreprise (personnes pressenties pour la réalisation avec l'ancienneté dans l'entreprise, la qualification, l'autonomie et les responsabilités ainsi que la disponibilité).

Moyens en matériel

- Description du matériel,
- Matériels les plus adaptés au chantier,
- Moyens apportés par les sous-traitants et liste des tâches sous-traitées (le cas échéant).

→ ***Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées***

Un dossier photographique précisant ces contraintes pourra être joint au mémoire technique.

A titre indicatif :

- Contraintes identifiées par l'entreprise comme étant susceptibles d'affecter l'exécution des travaux,
- Dispositions envisagées pour traiter la ou les contrainte(s).

→ ***Moyens mise en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier***

A titre indicatif, il peut être précisé ici les éléments suivants :

- Installation de chantier : description, bureaux, moyens de liaison, ateliers, aire de stockage ou de décharge des matériaux,
- Hygiène et sécurité sur le chantier : principales mesures prévues pour assurer le respect du plan général de coordination.

→ ***Dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution***

A titre indicatif, les éléments suivants pourront être apportés :

- Nombre de salariés affectés à l'exécution de chaque tâche,
- Procédés d'exécution envisagés,
- Liste des fournitures et fournisseurs (type de matériaux, provenance,…),
- Dossier technique présentant les fiches techniques des matériels et leur dimensionnement,
- Engagement sur le coût de maintenance des matériaux et matériels utilisés,
- Plan de contrôle réalisé par l'entreprise pour ce chantier,
- Méthodologie d'élaboration et de validation des documents d'exécution,
- Documents graphiques permettant la compréhension du contenu de l'offre (perspective, vues).

→ ***Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantier***

A titre indicatif, les points suivants pourront être précisés :

- Organisation de la collecte des déchets,
- Lieux d'évacuation des déchets – Traçabilité des déchets.

→ Dispositions arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances

A titre indicatif, les points suivants pourront être précisés :

- Mesures prise par l'entreprise pour limiter certaines nuisances (bruit : appareil utilisé, heures d'utilisation, produits dangereux : protection, récupération, gêne des riverains)

→ Phasage des travaux et planning

A titre indicatif, les points suivants pourront être précisés :

- Indication sur le programme d'exécution, phasage et durée de chaque phase (prévision des temps d'intervention et interface d'exécution, méthode d'exécution…).

5 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance :

5.1 CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Capacités professionnelles, techniques et financières appréciées au regard des pièces mentionnées à l'article 4.1.1 du présent Règlement de Consultation.

5.2 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

- Valeur technique de l'offre : 65 %
- Prix des prestations : 35 %

Précisions concernant le critère « valeur technique de l'offre » : elle sera jugée au travers du SOPAQ et d'un mémoire technique tel que prévus au paragraphe 4.1.3 du présent règlement de la consultation et précisant notamment :

- Les moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier,
- Les contraintes d'exécution des travaux et les solutions proposées,
- Les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier,
- Les dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution,
- Les dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantiers,
- Les dispositions arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances du chantier,
- Phasage des travaux et planning.

Précisions concernant le critère « Prix des prestations » : il sera jugé sur le montant des prestations par le cumul de toutes les tranches & options de travaux y compris rabais autorisés et tiendra compte de la cohérence du Détail Quantitatif Estimatif.

Chaque offre sera notée pour chaque critère et une note globale sur 20 sera ainsi attribuée à chaque candidat.
Le choix de l'attributaire sera établi après classement des offres sur la base des notes pondérées.
Cependant, les offres non conformes techniquement ne sont pas prises en compte dans la notation.

Le Pouvoir Adjudicateur examinera l'offre de tous les candidats avant de choisir une offre.
En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le Bordereau des Prix Unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le Détail estimatif Quantitatif, des corrections seront apportées lors de l'analyse.

5.3 NEGOCIATION

Après examen des offres, la Commune d'OHAIN se laisse la possibilité d'engager des négociations avec tous les candidats. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, même le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation pourra se faire sous la forme d'une rencontre en Mairie et/ou par l'échange d'écrits (courriers ou courriels).

La négociation ne pourra avoir pour effet de changer substantiellement les caractéristiques et conditions du marché et elle se fera dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats

6 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

6.1 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

Les candidats transmettent leur offre **avant le Vendredi 08 décembre 2017 à 12h00**, sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE DE LA SALLE DES FÊTES,
D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET DU CHEMIN DU TROU BEUMONT**

**NE PAS OUVRIR
AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS**

Ce pli devra être remis contre récépissé, où s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire
De la Commune d'OHAIN
51 place Foch
59132 OHAIN**

6.2 TRANSMISSION ELECTRONIQUE

La transmission électronique n'est pas autorisée.

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 COORDONNEES MAITRISE D'OUVRAGE / MAITRE D'ŒUVRE

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire
De la Commune d'OHAIN
51 place Foch
59132 OHAIN
03.27.60.00.96
mairie-ohain@wanadoo.fr

MAÎTRE D'ŒUVRE

Cabinet BINON
Monsieur David BINON
8 bis place de la Gare
59300 VALENCIENNES
03.27.62.02.62
cabinet.binon@wanadoo.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant été destinataires du dossier.

7.2 INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS ET DE MEDIATION

Tribunal administratif de LILLE
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE Cedex
03.59.54.23.42
http://lille.tribunal-administratif.fr/ta-caa/